

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le **4 février 2019** au lieu habituel des séances soit le centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades, le tout conformément au code municipal de la province de Québec.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Olivier Doyle, conseiller #1;
Martin Juneau, conseiller # 2;
Pierre Lalonde, conseiller # 3;
Peter Zytynsky, conseiller #4;
Girard Rodney, conseiller # 5;
Mario Vallée, conseiller # 6;

Est absent : [NOM CONSEILLER ABSENT]

Tout formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilles Santerre.

Est également présent M. Pierre R. Charron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR modifié avant séance

1. BIENVENUE par M. le maire, Gilles Santerre et CONSTASTION du QUORUM.

OUVERTURE de la SÉANCE _____ heures

2. LECTURE et ADOPTION de L'ORDRE du JOUR.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL – Séance ordinaire du 14 janvier 2019.

4. REPRÉSENTATIONS et INTERVENTIONS du MAIRE – JANVIER 2019.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Ressources humaines

5.1.1. Entériner le prolongement de madame Iris Dumitras au poste d'adjointe-administrative – Urbanisme.

5.1.2. Accepter et autoriser le directeur général à signer l'offre de service de la FQM au montant de 3 000 \$ plus taxes pour une formation sur des lois pour les élus et le D.G.

5.1.3. Non renouvellement de contrat de l'employé #13-0025.

5.2. Ressources financières et administration générale

5.2.1. Entériner les listes de comptes à payer, payés et salaires du mois de janvier 2019

5.2.2. FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) 2018.

5.2.3. Demande d'aide financière au programme Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications –Transformation de l'église en salle communautaire et relocalisation de la Bibliothèque installé présentement au Centre communautaire Saint-Marseille.

5.2.4. Autoriser le directeur général par intérim et le maire à signer et transmettre la demande de retrait de l'immeuble antérieurement localisé au 15 boul. Soulanges de la liste des immeubles assurés

5.2.5. Appui - Contribution demandée par SRH de PDC - 10 000 \$ pour un projet de mise à niveau de la signalisation au parc des Ancres.

5.2.6. Avance de contribution au frais d'opérations de la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades

5.2.7. Dépôt de la correspondance concernant la **ristourne de la MMQ pour l'année 2018 au montant de 5 324 \$.** (Pièce jointe)

5.3. Greffe et législation

5.3.1. CCIVS - Cotisation et achat de 8 billets table de 8 personnes pour le souper du 27 février 2019.

5.4. Bâtiments et infrastructures

5.4.1. Ajout pour honoraires professionnels de Riel Regimbald Architectes – Transformation de l'Hôte-de-Ville – Agrandissement 4 000 \$ (Résolution)

6. COMMUNICATIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1. Entériner le contrat de location et d'entretien d'uniformes négocié de gré à gré avec CINTAS au montant de 3 949, 36 \$ par année, toutes taxes comprises.

8.2. Entériner l'achat de panneaux de signalisation tel que la plus basse soumission conforme

9. HYGIÈNE DU MILIEU S/O

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME

10.1. Rapport mensuel – Urbanisme (DÉPÔT)

10.2. Acceptation du projet répondant aux règles du PIIA et de zonage, 21, rue Centrale – projet de triplex.

10.3. Distribution des bacs bruns de 240 litres - Répartition des immeubles 5 et + plus.

11. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1. Sports et loisirs – Fêtes des Neiges

11.2. Culture et vie communautaire – Ponts culturels

12. AFFAIRES NOUVELLES (varia)

12.1. Autorisation d'Isabelle Pellerin à signer les chèques et effectuer des transactions bancaires et demander et fournir des renseignements à l'institution financière et aux gouvernements ET nomination temporaire jusqu'au 30 mai 2019 de Isabelle Pellerin à titre de trésorière adjointe et l'autorise à signer les documents pour la municipalité;

12.2. Autoriser le Maire à rechercher et donner un mandat à un firme pour effectuer le recrutement en remplacement de L'employé dont le contrat se termine le 21 février 2019.

13. CORRESPONDANCES (Détail au P.V.)

14. QUESTIONS DU PUBLIC

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**DÉBUT DE LA
SÉANCE**

1. BIENVENUE par M. le maire, Gilles Santerre et CONSTATION du QUORUM.

OUVERTURE de la SÉANCE, 19:34 HEURES.

2. LECTURE et ADOPTION de L'ORDRE du JOUR.

Sur proposition de monsieur le conseiller Martin Juneau,

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lalonde,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et modifié séance tenante.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL – Séance ordinaire du 14 janvier 2019.

Sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Doyle,

Appuyé par monsieur le conseiller Peter Zytynsky,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 janvier tel que présenté et transmis aux membres du Conseil.

ADOPTÉ

4. REPRÉSENTATIONS et INTERVENTIONS du MAIRE – JANVIER 2019.

- 10 janvier 019; Rencontre de Mme Melany D'Arcy avec Pierre Lalonde pour faire le suivi à la suite à sa démission au poste de directrice générale.
- 10 janvier 019; Rencontre de deux candidates au poste réception et perception accompagné de Peter Zytynsky, Pierre Lalonde et Pierre Charron.
- 16 janvier 019; Accompagné de Pierre Charron on a rencontré avec les représentants d'Hydro Québec concernant une demande d'entretien du chemin menant aux abords de leurs infrastructures dans le parc de la Pointe.
- 18 janvier 019; Assister à la MRCVS à une présentation préliminaire fait par le DEV du plan régional de développement du parc du canal de Soulanges.
- 21 janvier 019; Assister avec les membres du conseil et le DG a une présentation des plans modifiés pour le nouvel hôtel de ville.
- 22 janvier 019; Assister avec Virginie Ménard, représentante des loisirs de notre municipalité à la conférence de presse tenue dans la municipalité de Les Coteaux sur le lancement du programme Ponts culturels entre la MRCVS et les arts, la culture de Montréal le projet va se dérouler dans les quatre municipalités du canal de Soulanges avec le support de la firme Trames.
- 22 janvier 019; Participer avec le DG à la rencontre de la Table du canal de Soulanges.
- 23 janvier 019; Participer aux pré-rencontres puis au conseil de la MRCVS.
- 25 janvier 019; Assister à la préparation du comité info-

2019-02-01

2019-02-02

DÉPÔT

territoire de la MRCVS.

- 30 janvier 019; Participer à la Table des RH de la MRCVS.
- 31 janvier 019; Présider le comité info-territoire de la MRCVS à la ville de Hudson.
- 1 février 019; Assister à une conférence de presse donnée par le préfet M. Patrick Bousez à la MRCVS sur la décision du gouvernement provincial qu'ils retiennent le terrain choisi par la MRCVS comme futur site pour le nouvel Hôpital.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE et FINANCIÈRES

5.1. Ressources humaines

- 5.1.1. Entériner le prolongement de madame Iris Dumitras au poste d'adjointe-administrative – Urbanisme.

CONSIDÉRANT que l'étudiante Iris Dumitras est déjà à l'emploi de la municipalité à temps partiel depuis l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE que les besoins au service de l'urbanisme et de l'inspection sont encore nombreux tel que le recommandait le Comité de Consultation en Urbanisme à l'été 2018. :

Proposé par monsieur le conseiller, Pierre Lalonde

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner le prolongement de madame Iris Dumitras du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 aux mêmes conditions et au salaire indexé selon la résolution 2019-01-09 du 14 janvier 2019.

ADOPTÉ

- 5.1.2. Accepter et autoriser le directeur général à signer l'offre de service de la FQM au montant de 3 000 \$ plus taxes pour une formation sur des lois pour les élus et le D.G.

Considérant que plusieurs lois ont été adoptées par le gouvernement du Québec dans les dernières années;

Considérant l'importance de ces changements pour la gouvernance et la gestion contractuelles de la municipalité;

Considérant l'offre de service obtenu par le directeur général par intérim de la FQM;

Sur proposition de monsieur le conseiller, Girard Rodney

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim à signer l'entente avec la FQM au montant de 3 000 \$ plus les taxes pour une formation sur les Lois 108, 122 et 155 ainsi que leurs impacts sur la gouvernance municipale (rôles et responsabilités).

ADOPTÉ

- 5.1.3. Non renouvellement de contrat de l'employé #13-0025.

Considérant le contrat à durée déterminée signé avec l'employé;

Considérant le terme du contrat qui est fixé au 21 février 2019;

Considérant l'absence d'intention du Conseil de signer un nouveau contrat;

Considérant la lettre de fin de contrat;

Monsieur Peter Zytynsky demande un vote :

Pour : 4

Contre : 2

2019-02-03

2019-02-04

2019-02-05

En conséquence, il est:

Proposé par monsieur le conseiller, Pierre Lalonde

Appuyé par monsieur le conseiller Martin Juneau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal prend acte de la fin du contrat à durée déterminé signé avec l'employé et de la fin de l'emploi de l'employé #13-0025

ADOPTÉ majoritairement

5.2. Ressources financières et administration générale

5.2.1. Entériner les listes de comptes à payer, payés et salaires du mois de janvier 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes des comptes à payer et payés du mois de janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par monsieur le conseiller Mario Vallée,

Appuyé par monsieur le conseiller Peter Zytynsky,

Salaire # 1 à 4	31 255.75 \$
Virements bancaires	43 881.81 \$
Chèques # 8750 à 8802 incluant les annulés	115 955.78 \$
Total	191 093.34 \$

2019-02-06

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, Pierre R. Charron, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.



Pierre R. Charron, CPA, CA

Directeur général et secrétaire-trésorier

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver le paiement des comptes payés et à payer au 31 janvier 2019 tel que détaillés sur les listes déposées :

ADOPTÉ

5.2.2. FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) 2018.

CONSIDÉRANT le fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le vélo a été ciblé comme étant la priorité montréalaise pour le premier appel de projets;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le MAMH du projet déposé par la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant la bonification des structures d'accueil et de promotion des navettes fluviales destinées aux cyclistes sur le territoire;

CONSIDÉRANT le désir de la région d'étendre les investissements à la piste cyclable afin d'assurer la qualité des infrastructures d'accueil et d'uniformiser l'offre;

2019-02-07

CONSIDÉRANT que pour être mené à bien, ce projet doit faire l'objet d'accords de la part des différents milieux ciblés par les investissements;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Martin Juneau,

Appuyé par monsieur Mario Vallée et

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer le projet du FARR 2017-2018, d'accepter la propriété des équipements qui seront financés par le Fonds (toilettes, signalisation, bornes de réparation de vélo et autres) et d'assurer leur entretien pour une période minimale de 10 ans.

ADOPTÉ

- 5.2.3. Demande d'aide financière au programme Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications – Transformation de l'église en salle communautaire et relocalisation de la Bibliothèque installé présentement au Centre communautaire Saint-Marseille.

CONSIDÉRANT le programme Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) – volet 2 : maintien et bonification des équipements et des infrastructures culturelles ;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du programme vise à assurer l'accès à des lieux sécuritaires et conformes aux normes et standards du secteur culturel et des communications en maintenant, en remplaçant, en ajoutant ou en améliorant les infrastructures culturelles;

CONSIDÉRANT que le projet de Transformation de l'église en salle communautaire et Bibliothèque Saint-Marseille correspond à cet objectif.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pointe-des-Cascades désirent fournir un service de qualité à ses citoyennes et citoyens

Il est proposé par Pierre Lalonde

Appuyé par Girard Rodney,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- Qu'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du MCCQ pour le projet - Transformation de l'église en salle communautaire et relocalisation de la Bibliothèque;
- Que la municipalité de Pointe-des-Cascades s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Que la municipalité de Pointe-des-Cascades s'engage à offrir des heures d'ouverture de la bibliothèque d'au moins 15 heures par semaine (niveau de service bon) pour répondre aux exigences du MCCQ;
- De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre R. Charron et/ou le Maire, monsieur Gilles Santerre pour compléter cette demande et signer tous les documents relatifs à celle-ci.

ADOPTÉ

- 5.2.4. Autoriser le directeur général par intérim ou le maire à signer et transmettre la demande de retrait de l'immeuble antérieurement localisé au 15 boul. Soulanges de la liste des immeubles assurés.

Considérant que l'ancien garage sis au 15, boul. Soulanges a été démoli à la suite de sa condamnation et fermeture par la CSST en 2014;

Considérant que lors de la préparation et transmission des documents par le directeur général par intérim aux assureurs, il avait retiré de la liste ce bâtiment et informer spécifiquement le courtier;

Considérant que pour être valable, la demande de retrait doit être entérinée par une résolution du Conseil à la suite des renseignements obtenus de l'assureur (MMQ);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Girard Rodney,

Appuyé par monsieur Mario Vallée et

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de demander au directeur général par intérim ou le maire à transmettre à la MMQ (assureur) une

2019-02-08

2019-02-09

demande pour retirer de la liste l'immeuble du 15 boul. Soulanges et ce en date de sa démolition en août 2014.

ADOPTÉ

- 5.2.5. Appui - Contribution demandée par SRH de PDC - 10 000 \$ pour un projet de mise à niveau de la signalisation au parc des Ancres.

Considérant que la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades a présenté et déposé aux membres du Conseil une demande d'aide financière de 10 000 \$ pour un projet d'amélioration de la signalisation et identification au parc des Ancres;

Considérant qu'elle a déjà présenté le projet dans le passé à DEV (anciennement le CLD) que des fonds sont réservés pour le projet et

Considérant que la SRH de PDC a fait une demande de soutien financier à l'institution financière Desjardins pour une somme équivalente à celle demandé à la Municipalité;

2019-02-10

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Pierre Lalonde,

Appuyé par monsieur Peter Zytynsky et

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ conditionnellement à la confirmation des engagements des autres bailleurs de fonds.

ADOPTÉ

- 5.2.6. Avance de contribution au frais d'opérations de la Société de Recherche Historique de Pointe-des-Cascades

Considérant la demande d'aide financière faite en décembre 2018 par la SRH de PDC aux membres du Conseil;

Considérant la volonté du Conseil de supporter la SRH en lui accordant un fonds d'opération de 6 000 \$ à inscrire au budget 2019;

En conséquence, le directeur général par intérim à la suite de discussion et accord avec le Maire, recommande le versement de 66 et 2/3% du budget de fonctionnement, soit 4 000 \$, dès que possible et le solde sur présentation de rapports d'évolution budgétaire accompagnée d'une demande de versement des sommes requises en fonction des justifications présentées.

2019-02-11

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Mario Vallée,

Appuyé par monsieur Peter Zytynsky et

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un premier versement de 4 000 \$ à la SRH de PDC pour ses opérations de fonctionnement. Le solde sera payable plus tard sur présentation de pièces justificatives et d'un rapport d'activité:

ADOPTÉ

DÉPÔT

- 5.2.7. Dépôt de la correspondance concernant la ristourne de la MMQ pour l'année 2018 au montant de 5 324 \$. (Pièce jointe)

5.3. Greffe et législation

- 5.3.1. Autoriser le paiement de la cotisation à la Chambre de Commerce et Industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) pour le reste de la période (30 juin 2019) et le paiement pour une table de 8 personnes au souper du 27 février prochain

2019-02-12

Considérant que la Municipalité désire s'inscrire et participer à titre de

membre de la CCIVS;

Considérant qu'elle veut également promouvoir le développement de son territoire auprès de commerces potentiels pouvant s'établir à Pointe-des-Cascades;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Girard Rodney,

Appuyé par monsieur Pierre Lalonde et

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement pour la souscription annuelle restante et pour l'achat de billets pour le souper du 27 février prochain, le tout au montant de 975 \$ plus taxes, soient une dépense de 1 071,03 \$, montants sujets à confirmation à la suite de l'inscription.

ADOPTÉ

5.4. Bâtiments et infrastructures

5.4.1. Autoriser la dépense additionnelle d'honoraires professionnels en architecture à Riel Regimbald.

Considérant que des modifications doivent être apportées au plans et devis du futur Hôtel de Ville sis au 87, chemin du Fleuve;

Considérant que l'architecte, madame Regimbald a présenté les modifications proposées aux membres du Conseil lundi le 25 janvier;

Considérant que les élus présents ont acceptés le choix présenté relatif à un agrandissement pour le un Hall (accueil);

En conséquence,

Il est proposé par Olivier Doyle

Appuyé par Martin Juneau,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser l'augmentation de 4 000 \$ avant taxes à la firme Riel Regimbald pour des honoraires professionnels afin de réviser les Plans et Devis, la préparation de l'Appel d'Offres ainsi que pour la surveillance des travaux concernant l'ajout d'un hall à l'extérieur du bâtiment existant.

ADOPTÉ

6. COMMUNICATIONS S/O

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE S/O

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1. Entériner le contrat de location et d'entretien d'uniformes négocié de gré à gré avec CINTAS pour une durée de trois (3) ans.

Considérant les besoins de vêtements de travail ignifuges pour les travailleurs du service des Travaux publics;

Considérant qu'une allocation pour vêtements leurs est déjà consentie;

Considérant l'offre de service de l'entreprise Cintas plus économique que de payer les allocations individuelles et encourir des frais pour le nettoyage sur une base régulière;

Considérant que le contremaître et le directeur général en viennent à la conclusion et recommandent aux membres du Conseil d'accepter l'offre de Cintas.

Considérant que les uniformes seront identifiés sans frais avec le logo de la Municipalité;

2019-02-13

2019-02-14

Il est proposé par Girard Rodney

Appuyé par Martin Juneau,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accepter la recommandation du directeur général et l'autoriser avec le maire à signer le contrat de location et d'entretien des uniformes des travailleurs des travaux publics au montant de 3 949,36 \$ par année pour une durée de trois ans à partir du 4 février 2019.

ADOPTÉ

8.2. Entériner l'achat de panneaux de signalisation tel que la plus basse soumission conforme.

Considérant l'analyse effectuée par l'inspecteur municipal et chargé de projet et son adjointe;

Considérant que le rapport d'analyse a été soumis au contremaître pour validation;

Considérant que ce dernier a donné son accord pour le nombre et les pièces de quincaillerie nécessaire pour leurs installations;

Considérant que le directeur général par intérim a révisé les offres de prix des fournisseurs et retenu la plus basse soumission;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Pierre Lalonde

Appuyé par Olivier Doyle,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser l'achat de panneaux de signalisation de SIGNELS services Inc. au montant de la soumission soit 7 068,60 \$, pour une dépense totale nette de 8 127,12 \$

ADOPTÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU S/O

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME

10.1. Rapport mensuel – Urbanisme (DÉPÔT)

10.2. Acceptation du projet répondant aux règles du PIIA et de zonage, 21, rue Centrale – projet de triplex.

Considérant que le propriétaire du 21, rue Centrale a déposé une demande de permis pour la construction d'un immeuble de trois logements à l'endroit même où se trouvait auparavant un immeuble de deux logements;

Considérant que cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme à deux reprises afin de rendre le projet plus conforme à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que cette demande a été refusée par le conseil municipal tant et aussi longtemps que le propriétaire ne dépose pas un plan de drainage élaboré par une firme d'ingénieur. Ceci, afin que l'écoulement de l'eau ne nuise pas à la voie publique et aux propriétés voisines;

Considérant que le conseil municipal a aussi exprimé des inquiétudes quant au nombre de logement et, conséquemment au nombre de places de stationnement qu'implique ce projet;

Considérant que le conseil a aussi exprimé des inquiétudes concernant certaines formes architecturales et certaines couleurs utilisées;

Considérant que le propriétaire a déposé un plan de drainage élaboré par une firme d'ingénieurs et que ce plan a reçu l'aval du département des travaux publics;

Considérant que le propriétaire a démontré qu'un immeuble de deux logements prendrait autant de place qu'un immeuble de trois logements;

2019-02-15

2019-02-16

Considérant que le propriétaire a démontré que le bâtiment pouvait être sécuritaire en cas d'incendie;

Considérant que le propriétaire a modifié les formes architecturales, les matériaux et les couleurs de son projet pour en améliorer l'intégration architecturale;

Considérant que le bâtiment pourra être adapté aux changements de vocation éventuels de la rue principale (ex; commerce au rez de chaussé et logement à l'étage);

Pour ces motifs;

Il est proposé par Martin Juneau

Appuyé par Mario Vallée,

D'accepter la demande de PIIA du propriétaire du 21, rue Centrale tel que déposé le 25 janvier dernier et de permettre à l'inspecteur d'émettre les permis requis pour ce projet.

ADOPTÉ

INFORMATION

- 10.3. Distribution des bacs bruns de 240 litres - Répartition des immeubles de 5 logements et plus.

11. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

INFORMATION

- 11.1. Sports et loisirs – Fête des Neiges (Vendredi soir et samedi)

INFORMATION

- 11.2. Culture et vie communautaire – Ponts culturels (MRC-VS)

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1. Autorisation d'Isabelle Pellerin à signer les chèques et effectuer des transactions bancaires et demander et fournir des renseignements à l'institution financière et aux gouvernements ET nomination temporaire jusqu'au 30 mai 2019 de Isabelle Pellerin à titre de trésorière adjointe et l'autorise à signer les documents pour la municipalité

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Pellerin a été nommé le 14 janvier et ce rétroactif au 1^{er} janvier 2019 à titre de Responsable de la comptabilité et de la Taxation;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a donné tous les droits d'administrateur secondaire au système de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE des droits équivalents doivent être accordés à madame Pellerin pour les systèmes gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Peter Zytynsky,

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lalonde et

Unanimement résolu :

QUE madame Isabelle Pellerin soit autorisée à avoir accès à tous les comptes bancaires et systèmes électroniques Desjardins et gouvernementaux de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

QUE madame Isabelle Pellerin soit autorisée à agir **TEMPORAIREMENT** jusqu'au 31 mai 2019 pour et au nom de la municipalité de Pointe-des-Cascades pour toutes responsabilités attribuées par le Code Municipal à titre de trésorière adjointe et soit autorisé à signer les documents requis en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

- 12.2. Autoriser le Maire à rechercher et donner un mandat à un firme spécialisée pour effectuer le recrutement en remplacement de l'employé dont le contrat se termine le 21 février 2019.

2019-02-17

2019-02-18

Considérant la nécessité de procéder rapidement au remplacement de l'employé #13-0025.

En conséquence, il est proposé par Girard Rodney,

Appuyé par monsieur le conseiller Peter Zytynsky

ET UNANIMEMENT RÉSOLU DE :

Mandater monsieur le Maire, Gilles Santerre, à rechercher et mandater une firme spécialisée en recrutement de cadres, mandat maximal de 10 000\$, afin de pourvoir au remplacement de l'employé #13-0025.

ADOPTÉ

13. CORRESPONDANCES

- 13.1. Lettre du Ministère de l'environnement du Québec – Avis de non-conformité;
- 13.2. Lettre du MAMH du 18 décembre 2018 – Programme TECQ 2019-2023;
- 13.3. Résolution d'appui de la Table des Préfets et Élus de la couronne-sud dans le dossier de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges;
- 13.4. Lettre service de la souscription MMQ_2019-02-01 et courriel du 26 janvier 2019;
- 13.5. Extrait de résolution de la MRC 19-01-23-28 pour le maintien d'une liaison cyclable INTER-MRC pour la traversée du Fleuve Saint-Laurent (Lien fluvial permanent)
- 13.6. Mise à jour des fichiers de la Municipalité au fichier Réseau BIBLIO de la Montérégie

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Payer (3)

Monsieur Boucher (4)

Monsieur Giguère (1)

Monsieur Boucher (1)

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20 :44 heures.


Il est proposé par Girard Rodney

Appuyé par Olivier Doyle,

2019-02-19


Gilles Santerre
Maire

Adopté à l'unanimité


Pierre R. Charron
Directeur général et
Secrétaire-trésorier par intérim

